

80 ans de lutte contre la solitude

1945-2025. L'ADMR était réunie ces 20 et 21 novembre au MEETT de Toulouse pour célébrer les 80 ans de son mouvement. L'occasion pour sa Présidente, Marie-Josée Daguin, d'interpeller les 2500 participants sur les enjeux clés auxquels l'ADMR est aujourd'hui confrontés.

Extraits choisis de son discours d'ouverture.

Le thème de notre Forum, « Engagés depuis 80 ans pour construire l'avenir », dit tout. Il dit notre histoire, notre constance et notre détermination. Il dit notre capacité à anticiper, à imaginer, à inventer. L'engagement, c'est ce qui nous unit, c'est ce qui nous anime. Et construire l'avenir, c'est ce qui nous mobilise. C'est ce qui nous rassemble ici, aujourd'hui ».

« Le bénévolat est le socle de notre modèle associatif. Il est l'âme de notre mouvement. Depuis 80 ans, des milliers de femmes et d'hommes s'engagent, jour après jour, pour agir, gérer et animer nos associations, accompagner, soutenir, écouter.

Le bénévolat ADMR est actif, profondément enraciné dans les territoires, et c'est dans la complémentarité si singulière du binôme bénévole-salarié que s'exprime la richesse de l'ADMR. Ensemble, bénévoles et salariés incarnent une alliance unique qui associe étroitement engagement, engagement citoyen, professionnalisme, humanité.

Mais notre société évolue, et le bénévolat ADMR évolue et doit continuer à évoluer. La réforme des services autonomie à domicile, en appelant à une professionnalisation accrue du secteur, a suscité des interrogations légitimes. Pour y répondre, nous avons travaillé avec l'ensemble du réseau afin de construire ensemble et confirmer l'action irremplaçable du bénévolat dans le lien social ; moins dans l'opérationnel mais toujours acteur essentiel auprès des clients, des aidants et des salariés ».

Certes, le bénévole n'est peut-être plus l'acteur central des évaluations auprès des clients. Mais il peut les accompagner, les enrichir, les prolonger. Et surtout, il peut s'investir davantage dans la dynamisation des territoires, dans la lutte contre l'isolement, autant de missions essentielles porteuses de sens. Qui mieux que le bénévole ADMR peut s'attaquer à ce fléau moderne qu'est la solitude ?

Je peux vous l'affirmer : nous avons des raisons d'être optimistes. Le bénévolat ADMR est vivant. Il se renouvelle, il s'adapte, il se réinvente ».

« Nous célébrons aujourd'hui les 80 ans de l'ADMR. Et si cet anniversaire est l'occasion de regarder avec fierté le chemin parcouru, il est aussi une invitation à nous tourner vers l'avenir.

C'est dans cet esprit qu'a été conçu notre plan stratégique, le CAP 2026-2030. Il est la preuve que l'ADMR ne se contente pas d'accompagner son époque. Il incarne notre volonté de comprendre les mutations de notre société, d'anticiper les besoins de demain, et de nous donner collectivement les moyens d'y répondre.

Ce CAP est ambitieux. Mais comment pourrait-il en être autrement alors qu'il doit mobiliser toutes les énergies, à tous les niveaux de notre organisation, au service de nos valeurs et de notre projet politique ?

Alors, ensemble, avec enthousiasme et audace, écrivons la suite de cette belle histoire de l'ADMR. Portés par nos valeurs, et Engagés depuis 80 ans pour construire l'avenir ». ■

Handicap L'urgence d'une politique territoriale lisible, ambitieuse et équitable

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre, l'Uniopss a appelé à prendre en compte plusieurs priorités.

Accessibilité, scolarisation, inclusion, accompagnement : le quotidien des personnes en situation de handicap dépend pour partie des politiques communales. À l'heure où, en mars prochain, près de 36 000 municipalités seront renouvelées, il est essentiel que les élus locaux prennent pleinement la mesure de cette responsabilité. Écoles réellement accessibles, voirie adaptée, transports et mobilités inclusives, accès au numérique, à la culture et au sport : les municipalités ont la main sur ces leviers d'amélioration de la vie quotidienne. L'enjeu est clair : penser l'inclusion de toutes et tous dès la conception, et non a posteriori. La Conférence nationale du handicap 2026 devra aussi s'intéresser à ces réalités de proximité, essentielles à la vie des personnes concernées et de leurs proches.

Pour une vraie 5^e branche

Le Premier ministre a annoncé son intention de transférer l'ensemble du secteur médico-social aux départements. Lors de la généralisation du service public départemental de l'autonomie (SPDA) au printemps dernier, l'Uniopss alertait déjà sur le risque de creusement des inégalités territoriales. Comme exprimé dans deux précédents courriers adressés au Chef du gouvernement, les restes à charge, les tarifs d'hébergement, les prestations, les moyens humains ou encore les taux d'encadrement varient déjà fortement selon les choix des conseils départementaux et leurs capacités financières. En tout état de cause, étendre les compétences des départements ne doit

pas aboutir, demain, à une compensation et à un accompagnement variables selon le code postal de la commune de résidence. Par ailleurs, en cas de transfert, l'existence même d'une 5^e branche de la Sécurité sociale, installée il y a peu, serait remise en cause, alors que, au contraire, l'Uniopss plaide pour une « vraie 5^e branche », à l'instar de celles existantes.

Conférence nationale du handicap 2026

Le gouvernement prévoit la prochaine Conférence nationale du handicap (CNH) en 2026, à quelques mois des élections municipales. L'Uniopss participera naturellement aux travaux préparatoires, en rappelant les manques, de ce point de vue, de la précédente. De plus, à ce moment du quinquennat, la CNH, pour qu'il y ait un intérêt à la tenir en 2026, devra alors se donner les moyens que soient engagées des actions pérennes pour l'après 2027. Elle sera aussi l'occasion de dresser un bilan des actions engagées suite à la CNH 2023, avec, notamment, la mise en œuvre du remboursement intégral des fauteuils roulants par la Sécurité sociale, intervenue seulement fin 2025. Dans un contexte politique et budgétaire incertain, la journée du 3 décembre dernier nous ramène donc à l'essentiel : l'autonomie, l'accès à la cité, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ne sont pas des options. Elles définissent le modèle de société que nous voulons construire pour tous et pour chacun. ■

Extrait du communiqué de presse du 2 décembre 2025